

- **CDD de 12 ou 24 mois (modulable dans certains cas)** selon le diplôme préparé comprenant une période d'essai de 45 jours.

LES AVANTAGES

Employeur

- ✓ Les coûts de formation sont pris en charge sous réserve d'acceptation par l'OPCO de la branche coiffure.
- ✓ **Aucun frais à la charge de l'entreprise en dehors du salaire du jeune.**
- ✓ Depuis 2019, **une aide unique à l'embauche remplace les 4 dispositifs suivants** : aide TPE Jeunes apprentis, prime régionale à l'apprentissage pour les TPE, aide au recrutement d'un apprenti supplémentaire et crédit d'impôt apprentissage.
- ✓ **6000 euros d'aide pour la première année d'exécution du contrat** pour l'accueil d'un alternant.

Apprenti

- ✓ Être inscrit et recevoir les cours au centre de formation pendant 6 mois si l'employeur n'a pas encore été trouvé (au lieu de 3 mois auparavant).
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des frais de formation par l'OPCO de la branche coiffure.
- ✓ Obtenir une rémunération pendant sa formation.
- ✓ Aide au financement du permis B
- ✓ Aide à l'achat d'équipements pédagogiques de 500 euros

↓
• 1 à 2 journées par semaine au centre de formation

POUR QUI ?

- Les jeunes de 15 à 29 ans (+ 30 ans avec dérogation)

Grille de rémunération des apprentis préparant une première formation de niveau V :

	Moins de 18 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^e année	29 %	45 %	55 %	100 %
2 ^e année	41 %	53 %	63 %	100 %
MC	54 %	68 %	78 %	100 %

— Grille de rémunération des apprentis préparant une formation de niveau IV : en % du SMIC

	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
1 ^e année	57 %	67 %	80 %	100 %
2 ^e année	67 %	77 %	80 %	100 %